

17 septembre 2014

Réponse du Conseil administratif:

- à la motion M-1086 du 15 mai 2013 de M^{me} et MM. Daniel Sormani, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «**Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (ter)**»;
- aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition P-306: «**Circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt**».

TEXTE DE LA MOTION M-1086

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

- de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare;
- de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, dans les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-306 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le schéma de circulation mis à l'essai le 8 avril 2013 pour une durée d'une année à la rue de l'Ecole-de-Médecine a permis de répondre à des impératifs de diminution du bruit routier, selon les obligations fédérales y relatives (ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – OPB).

La mise en sens unique de la rue de l'Ecole-de-Médecine, entre l'avenue du Mail et le boulevard Carl-Vogt d'une part, et entre le quai Ernest-Ansermet et le boulevard Carl-Vogt d'autre part, a permis de diminuer les charges de trafic et en conséquence le bruit routier, grâce à la suppression de la circulation de transit par cette rue. Cela a été démontré tant dans le bilan intermédiaire de mai 2013 que dans le bilan final de mars 2014.

Cela étant, la séance de consultation organisée par le DETA en présence des représentants de la Ville de Genève et des associations locales en juin 2014 a abouti à la décision de l'Etat de rétablir la circulation dans les deux sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine, de supprimer la voie de bus au boulevard Carl-Vogt entre les rues Du-Bois-Melly et de l'Ecole-de-Médecine et de rétablir deux voies tout droit à cet endroit, conformément à la deuxième et à la troisième invite de la motion M-1086. Cette décision est effective depuis le 30 juin 2014.

Toutefois, comme le schéma de circulation avait permis d'assainir l'axe du point de vue de l'OPB, permettant à 1330 personnes de bénéficier de diminutions du bruit routier, la Ville a tenu à ce que la réouverture aux deux sens de circulation s'accompagne de la mise en place d'une limitation à 30 km/h à la rue de l'Ecole-de-Médecine, afin de ne pas perdre complètement les bénéfices de la mise à l'essai. Cette proposition, assortie de l'aval du canton, répond aux demandes répétées des associations d'habitants depuis 2009.

Dans cette perspective, les aménagements mis en place lors du rétablissement du double sens ont donc été réalisés en adéquation avec une limitation à 30 km/h. Conformément à la procédure en vigueur, le projet de mise en zone 30 km/h sera communiqué aux autorités cantonales. La loi prévoyant un bilan de mise en zone 30 km/h un an après la réalisation des aménagements, ce dernier pourra conclure à la nécessité de réaliser des mesures de modération supplémentaires, notamment si la limitation de vitesse n'était pas respectée par les usagers.

Concernant l'OPB, si la réouverture aux deux sens de circulation devait engendrer une augmentation des charges de trafic ne permettant plus de respecter les valeurs limites, cela malgré le revêtement phono-absorbant et la mise en zone 30 km/h, le Ville se réserve la possibilité de reproposer la mise en sens unique dans le cadre du plan d'assainissement du bruit, afin d'être en conformité avec la loi pour l'échéance de 2018. Si le Canton devait ne pas entrer en matière, la Ville se dégagerait de toute responsabilité concernant l'indemnisation des riverains.

Enfin, concernant la première invite de la motion M-1086, la liaison directe de tram entre Cornavin et Carouge a été rétablie en juin 2014, accompagnée de la suppression de la ligne de bus 27.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani